

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Bikondome : les assassins du Camerounais bel et bien écroués !

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DEPUIS l'assassinat d'un ressortissant camerounais à Bikondome, dans la province du Woleu-Ntem, plusieurs habitants de ce district frontalier au Cameroun auraient perdu le sommeil. Et pour cause, certaines rumeurs font état de ce que les mis en cause

auraient été laissés en liberté. Sauf que pour une source judiciaire proche de l'affaire, il s'agirait de radio-bidasse, vu que les deux (2) Camerounais neutralisés par les Officiers de police judiciaire (OPJ) séjournent à la maison d'arrêt d'Oyem.

" Les auteurs de ce crime n'ont jamais bénéficié d'aucune forme de largesse ou de protection de la part de quiconque. Après leur arrestation dans le cadre de la procédure judiciaire immédiatement ouverte, ils ont bel et bien été placés sous mandat de dépôt à la prison centrale ", rassure une autorité administrative du district de Bikondome jointe au téléphone, hier. La même source relève d'ailleurs que toutes les conditions sont réunies pour garantir la sécurité des populations de cette localité. Et rassure la population que la justice fonctionne parfaitement. Donc, qu'il n'y a aucune psychose à entretenir. Rappel des faits. En décembre dernier, les mis en cause vont à la pêche et croisent le chemin de leur compatriote contre qui ils revendiquent la paternité du cours d'eau poissonneux, à ce qu'il semble. Il s'ensuit une altercation qui dégénère malheureusement en drame. Pour dissimuler le corps, les assassins l'enveloppent dans un filet de pêche, qu'ils accrochent ensuite sous l'eau.

De fil en aiguille, les investigations ont conduit les limiers de l'antenne de la Police judiciaire de Bitam sur les traces des deux suspects. Une source militaire confirme la mise à disposition de ces derniers auprès du parquet et leur incarcération.



La prison centrale d'Oyem où séjournent les meurtriers.

Les faits d'ailleurs

AGRESSION DE YURIY À PARIS : LE POINT SUR L'ENQUÊTE

LE jeudi 28 janvier, les policiers du 3e district de police judiciaire ont procédé à l'interpellation de huit mineurs et d'un jeune majeur susceptibles d'être impliqués dans l'agression de Yuriy, selon une information du journal Le Point. Il s'agirait des bandes issues notamment de la rue des Quatre-Frères-Peignot dite "RD4" ou du plateau de Vanves (92). Les jeunes interpellés ont été placés en garde à vue pour tentative d'assassinat, association de malfaiteurs en vue de commettre un crime et vol en réunion et avec violences, selon le parquet de Paris.

VALÉRIE BACOT, LA "NOUVELLE JACQUELINE SAUVAGE" ?

QUATRE ans après la grâce présidentielle accordée à Jacqueline Sauvage, une affaire similaire provoque la mobilisation. Les membres du Comité de soutien de Valérie Bacot ont lancé une pétition, signée par plus de 75 000 personnes, jeudi dernier, demandant que cette femme de 40 ans, qui doit être jugée en juin 2021 pour le meurtre de son mari violent, le 13 mars 2016, reste en liberté.

Par SCOM

MINISTÈRE DES EAUX, DES FORÊTS, DE LA MER, DE L'ENVIRONNEMENT, CHARGÉ DU PLAN CLIMAT ET DU PLAN D'AFFECTATION DES TERRES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

N° 002030 /MEFMEPCPAT/SG/DGEPN-OAS



COMMUNIQUÉ

La Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature informe le public que deux (2) Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) ont été déposées auprès de ses services par la Société GABON ADVANCE WOOD relatives aux projets :

- 1- Projet d'exploitation forestière de l'Unité Forestière de Gestion (UFG-1) de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de l'Ogooué, situé dans le département de la Lébombi-Léyou, province du Haut-Ogooué ;
- 2- Projet d'exploitation forestière de l'Unité Forestière de Gestion (UFG-1) de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) JBG Gonguè, situé dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de l'Ogooué-Lolo.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 539/PR/MEFEPEPN du 15 juillet 2005, réglementant les études d'impact sur l'environnement, ces documents sont consultables pour avis dans les locaux de la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature sise au 5^e étage de l'immeuble abritant les services du Ministère des Eaux et Forêts pendant dix (10) jours, à compter de la date de publication du présent communiqué.

Compte tenu des mesures de prévention liées à la lutte contre le COVID-19, les personnes désirant consulter lesdites études peuvent s'enregistrer par mail à l'adresse : etudes.dgepn@gmail.com

Passé ce délai, aucun avis ne sera pris en compte dans le processus administratif de validation de cette EIES.

Fait à Libreville, le 30 décembre 2020



Directeur Général de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Stéphanie Stephen MOUBA